



Achat de maison avec embriquement: problème...

Par **tif tif**, le **16/05/2012 à 10:20**

Bonjour,
Nous avons acheté une très vieille maison de ville le 22 mars 2012. Nous l'avons visité avant de l'acheter, on a constaté qu'au 1er et au 2ème étage, "il nous manque" une pièce, elle est occupée par notre voisin, alors qu'elle fait partie de notre assiette cadastrale.
L'agent immobilier n'a pas su nous répondre, le vendeur non plus et le notaire encore moins. Aujourd'hui il nous répond, vous l'avez visité donc vous avez accepté. Il ne peut rien faire pour nous.
Il nous demande à nous de faire les recherches nécessaires pour savoir si le voisin occupe ces pièces depuis plus de 30 ans, si c'est le cas, alors elles sont devenues siennes!
On ne sait plus quoi faire! la surface au sol est de 70m² et au 1er etg: 45 m², au 2ème etg: 45m².
Quels recours avons-nous? merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **16/05/2012 à 12:08**

Bonjour, regardez dans vos contrats d'assurance s'il n'est pas inclus une assurance juridique qui non seulement vous renseignera mais vous aidera dans vos démarches et financièrement. lors de l'achat, on a dû vous communiquer (annexe) en outre le métrage de votre maison sur lequel il va falloir vous appuyer pour contester, cordialement